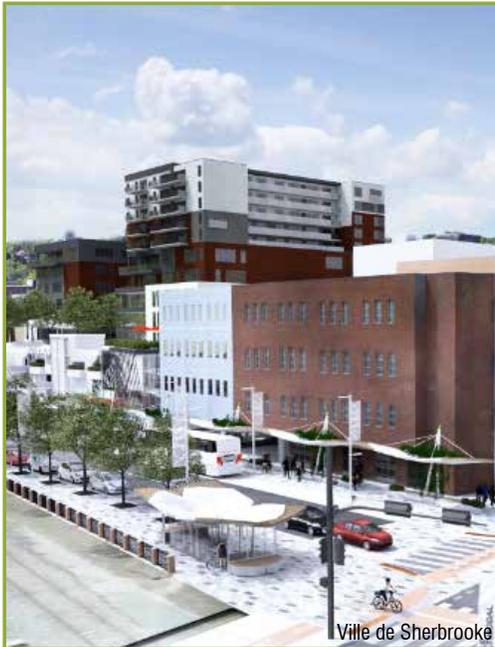


GARE INTERMODALE ÉLECTRIQUE

Les véhicules électriques se multiplient tant pour le transport en commun que pour les déplacements individuels. La concentration d'automobiles électriques en partage sur le stationnement d'églises offre plusieurs avantages. Implantées au cœur des villages, les églises sont facilement repérables dans le paysage grâce à leur clocher ce qui permet de repérer rapidement les bornes de recharge. Le stationnement d'une église est donc l'endroit idéal pour installer un terminus d'autobus électriques, un service de partage de véhicules utilitaires électrifiés, des vélos assistés, des trottinettes et des mobylettes.



Ville de Sherbrooke

Besoins architecturaux

L'installation de bornes de recharges publiques doit tenir compte de plusieurs facteurs. D'abord, il importe de savoir que leur installation est soumise aux mêmes règles que d'autres appareils électriques et qu'elles doivent respecter le Code de construction du Québec. Selon l'emplacement choisi, il peut être nécessaire de prévoir des canalisations et des excavations. Lorsque le tableau de distribution d'une église offre une capacité limitée ou qu'il est difficile à mettre à niveau, des bornes à prises multiples permettant de recharger simultanément plusieurs véhicules peuvent être envisagées. L'ampleur des travaux à réaliser dépend donc à la fois des capacités actuelles du système et des besoins anticipés.

L'aménagement d'une gare intermodale électrique doit également considérer une diversité d'usagers et leurs besoins. Par exemple, l'installation de bornes adaptées aux personnes à mobilité réduite doit respecter les normes de conception sans obstacle. De plus, certains symboles, couleurs et formes géométriques sont à privilégier pour faciliter l'utilisation des bornes par des personnes ayant un handicap visuel, comme le daltonisme.

La présence de commerces, de lieux de socialisation ou d'espaces de détente dans l'église ou près de cette dernière permet aux usagers de patienter de manière agréable et confortable pendant la recharge de leur véhicule électrique. Cela crée une synergie entre la gare intermodale électrique et d'autres vocations d'une église-refuge, comme le marché public du pôle agroalimentaire. Les équipements sanitaires et les douches aménagés dans le cadre de la création d'un refuge communautaire sécuritaire peuvent aussi servir aux voyageurs qui privilégient les transports actifs pour leurs déplacements.



Ville de Sherbrooke

Types d'installations

Les coûts d'acquisition et d'installation ainsi que les temps de recharge dépendent du type de bornes choisies. Trois types de bornes peuvent être aménagés, soit des bornes de 120 volts, de 240 volts ou de recharge à courant rapide (BRCC). Le nombre minimum de bornes de recharges à inclure dans les projets immobiliers varie présentement selon les municipalités. Par exemple, à Laval, 10% des cases de stationnement des commerces doivent être munies de bornes de recharges.

Exemples inspirants

Un pôle multimodal est en cours de réalisation au centre-ville de Sherbrooke. Le projet vise à aménager un pôle multimodal pour de nombreux modes de transport durables dont du transport urbain, des vélos en libre-service, du transport interurbain, de l'autopartage et des taxis. En complément à l'offre de mobilité, ce pôle multimodal sera muni de larges trottoirs, de passages piétonniers, d'un abri sécurisé pour les vélos et des bornes de recharge électrique.

La production d'électricité sur le site s'avère avantageuse pour l'implantation d'un pôle multimodal. À titre d'exemple, un des magasins Simons situés à Québec a 133 places de stationnements sous des toitures recouvertes de panneaux solaires. Bien que cette production d'électricité soit variable selon les conditions climatologiques, l'électricité générée permet d'alimenter le magasin ainsi que trois bornes électriques.



- #PrimautéPiétons
- Vélos (vélo-parcs)
- Autopartage
- Transport interurbain
- Transport urbain
- Taxis
- Autos électriques (bornes de recharge)

Ville de Sherbrooke